

DEMANDE DE BOURSE COMMUNALE

(Une demande par famille)

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

**DOSSIER A REMETTRE A LA MAISON DE L'ENFANT « JACQUELINE POLY »,
SERVICE ENSEIGNEMENT**

AVANT LE 31 OCTOBRE 2023

La bourse communale peut être demandée pour les enfants fréquentant :

1/ Un collègue ou une S.E.G.P. A., **du secteur public**, situé hors d'Avion, si l'enseignement n'est pas dispensé sur Avion

2/ Un lycée, un L.P., **du secteur public**, situé hors d'Avion, si l'enseignement n'est pas dispensé sur Avion

3/ Une université, un I.U.T, **du secteur public**

Numéro de dossier :

Dossier reçu par :

Le

IMPORTANT : Si vous avez une Carte Pass délivrée par les services municipaux d'AVION, cochez la case correspondante :

Parme

Rouge

Ciel

Jaune

Orange

REPRESENTANT LEGAL du candidat boursier		CONJOINT(E) ou CONCUBIN(E) du représentant
	NOM	
	Prénom	

Célibataire Pacsé (e) Marié(e) depuis le

Divorcé(e) depuis le Séparé(e) depuis le

Veuf (ve) depuis le Concubinage depuis le

ADRESSE sur Avion : n° rue

Apt Bâtiment

N° de Téléphone :

Mail :@.....

Je soussigné(e), père, mère, tuteur représentant légal ou étudiant majeur sollicite une bourse communale en faveur de mon ou de mes enfants ou en ma faveur

Je déclare sur l'honneur ne pas disposer d'autres ressources que celles indiquées

A Avion, le

Signature

A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

	Noms - Prénoms	Date de naissance	Situation professionnelle ou scolaire	
			en 2022	en 2023
Représentant légal				
Conjoint(e) ou Concubin(e)				
1er enf.				
2ème enf.				
3ème enf.				
4ème enf.				
5ème enf.				
6ème enf.				
7ème enf.				
8ème enf.				
9ème enf.				
Enfants recueillis à charge				
1er				
2ème				

Joindre copie du jugement de tutelle

S'il n'y a pas de jugement, préciser :

- depuis quelle date l'enfant est à charge
- le lien de parenté
- si l'enfant est orphelin de père et de mère

IMPORTANT

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE (décès, séparation, divorce, remariage ou concubinage, modification du nombre d'enfants à charge) C'EST TOUJOURS LA NOUVELLE SITUATION FAMILIALE ET LES NOUVELLES RESSOURCES qui sont prises en considération

L'attribution d'une bourse communale est liée à la production de renseignements relatifs aux ressources et aux charges des familles (sont prises en considération les prestations versées par les caisses d'allocations familiales à l'exception de l'A.P.L., de l'allocation logement, de l'allocation de rentrée scolaire et de l'AEEH (ex AES allocation d'éducation spécialisée)

A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

PIECES A JOINDRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

(Un dossier par famille)

1/ La présente demande dûment complétée

2/ Un certificat de scolarité 2023/2024 précisant la classe fréquentée pour les élèves pour qui la bourse communale est demandée

3/ Un relevé d'identité bancaire ou postal

4/ Dernier avis d'imposition ou de non - imposition 2022 (sur les revenus 2021)

5/ RETRAITES DES MINES

- notification de l'URSSM faisant apparaître les PEL (art 141- allocation enfant à charge) pour les enfants encore scolarisés de plus de 18 ans

6/ Prestations Familiales

-Fournir une attestation de **Quotient familial** de la C.A.F.

-Fournir une attestation de paiement annuelle pour **la période de septembre 2022 à septembre 2023)**

AUTRE PIECE :

7/ Enfant recueilli

Fournir une photocopie du jugement de tutelle, ainsi qu'un justificatif de l'allocation d'entretien versée par l'aide sociale à l'enfance (s'il y a lieu)

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION RECENT :

- DECES, SEPARATION OU DIVORCE : fournir les **ressources actuelles** du parent ayant la charge des enfants
- PACS, MARIAGE OU REMARIAGE RECENT : fournir les **revenus des 2 conjoints**